

**VERIFIEZ VOTRE SITUATION ELECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE
DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE
SERVICE-PUBLIC.FR**

**ETES-VOUS INSCRIT
SUR LES LISTES ELECTORALES ?**



**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 04 MARS 2022

(prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile)

⇒ EN MAIRIE

⇒ PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR

⇒ PAR COURRIER (formulaire CERFA n° 12669*02 à télécharger sur service-public.fr)

